

le total des déboursés affectés à l'assistance publique au Canada atteint 1,799 millions de dollars environ contre 76 millions de dollars consacrés aux fins de défense pour la dernière période quinquennale, soit une moyenne annuelle d'environ 359 millions de dollars en regard d'environ 15 millions de dollars. Voilà à mon sens la seule comparaison équitable possible lorsque l'on désire comparer les dépenses consacrées à l'assistance publique et à la défense. Tous ces fonds sont sortis du gousset du contribuable canadien.

Les provinces auraient été incapables de soutenir leurs œuvres d'assistance publique sans les avances de fonds consenties par l'ad-

ministration fédérale et sans les subventions qui ont été tirées pour elles du trésor fédéral. C'est là ce qui a permis aux municipalités de soutenir leurs œuvres d'assistance. Je désire aussi répéter que tandis que l'on a puisé largement dans le trésor fédéral afin de pouvoir prêter et d'accorder des subventions aux provinces, sous forme de contributions extraordinaires pour les secours aux chômeurs et le reste, leur permettant de soutenir leurs œuvres sociales, l'administration fédérale n'a pu compter sur aucun apport de la part des provinces ou des municipalités pour lui aider dans son œuvre de défense.

Voici les chiffres:

Comparaison des dépenses estimées affectées aux "œuvres de service social" et à la défense nationale

(Compilation du Bureau fédéral de la statistique et du ministère des Finances)

	Total pour les cinq années	Moyenne annuelle
Estimation des déboursés effectués par le gouvernement fédéral et affectés aux œuvres de service social au cours des cinq années financières 1932-1933 à 1936-1937	\$681,000,000	\$136,200,000
Estimation des déboursés effectués par l'ensemble des gouvernements provinciaux et affectés aux œuvres d'assistance publique et à l'éducation au cours des cinq années 1932 à 1936	506,344,278	101,268,856
Estimation des déboursés effectués par les municipalités et affectés à l'assistance publique et des déboursés effectués par les commissions scolaires au cours des cinq années 1931 à 1935	612,000,000	122,400,000
Total	<u>\$1,799,344,278</u>	<u>\$359,868,856</u>
Dépense totale du Canada aux fins des services de la défense nationale au cours des cinq années financières 1932-1933 à 1936-1937	\$76,000,000	\$15,200,000

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) semblait vivement désirer des détails. Je vais lui en fournir. Les déboursés du gouvernement fédéral au cours des derniers cinq ans sous le chef de l'assistance aux chômeurs, qui est une œuvre sociale—il importe que les honorables députés aient à l'esprit le montant de 76 millions seulement qui représente la dépense fédérale pour la défense au cours de la même période—ont atteint \$254,871,231. Pour des travaux publics et des entreprises spécialement destinés à soulager le chômage, le gouvernement fédéral a dépensé \$38,253,127. Pour les pensions aux vieillards, la dépense totale pour la période quinquennale a atteint \$78,033,081. Au cours des derniers cinq ans, l'on a puisé plus largement dans le trésor public pour les dépenses imputables à la pension aux vieillards que l'on a dépensé d'argent pour les fins de la défense du Canada. Un montant de \$620,251 a été affecté à l'enseignement technique, tandis que \$750,000 étaient consacrés

[Le très hon. Mackenzie King.]

à l'administration de la loi de coordination des bureaux de placement. Les dépenses d'administration ont atteint \$2,381,922 en vertu de la loi des rentes sur l'Etat, de la conciliation et du travail, des justes salaires et de l'inspection, des enquêtes en matière de différends industriels et sur la limitation des heures de travail. Nous avons dépensé \$3,752,895 pour l'hygiène nationale et des subventions au montant de \$468,950 ont été accordées à des institutions privées dévouées aux œuvres sociales. Pour administrer la loi sur le placement et les assurances sociales, il a été dépensé \$93,862. Pour l'administration de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, la dépense a atteint \$1,532,266. En vertu de la loi fédérale du logement, la dépense a été de \$22,691. Au cours des cinq dernières années, le total des dépenses faites en vertu des œuvres de service social que je viens d'énumérer a atteint \$380,780,276.

En plus de ces déboursés affectés à des œuvres sociales dont on reconnaîtra sans peine